



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur d'Académie

à

Mesdames et Messieurs les représentants
des personnels enseignants du 1^{er} degré

Clermont-Ferrand, le 30/05/2016

Rectorat

Direction
des ressources
humaines

Service des prestations
et pensions

Affaire suivie par
Josette COLLAY
Téléphone
04 73 99.31.60
Fax 04 73 99.31.35
Mél.
josette.collay@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand
Cedex 1

Objet : Transfert des dossiers de pensions des personnels enseignants du 1^{er} degré.

Je vous informe qu'à compter de la rentrée 2016/2017, les dossiers de pensions des personnels enseignants du 1^{er} degré gérés actuellement par la DSDEN du Cantal seront pris en charge par le service des pensions du Rectorat qui deviendra pôle unique PETREL pour l'Académie.

La nouvelle application de gestion PETREL a en effet été installée au Rectorat par le Ministère en janvier 2016. Elle permettra de gérer à terme tous les dossiers de pensions et remplacera lorsque SIRHEN sera complètement déployée l'application PENSION.

Elle permet de gérer dès aujourd'hui les simulations de retraite.

L'ensemble des personnels enseignants du 1^{er} degré seront informés de cette nouvelle organisation.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général d'Académie,

Benoît VERSCHAEVE